

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le vendredi 07 juillet 2017**

Présent : Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Luc BAUDRY, Marie-Annick LE BOURNAULT, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU

Absent : Eulalia LABARRE

Excusé :

Pouvoir : Ariane de LAVILLEON à Jean Michel de Monicault ; Julie TACCOEN à Marie Annick Le Bournault, Jean François CARRIERE à Luc Baudry,

Nombre en exercice : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'exprimés : 9

- **Nomination d'une ou un secrétaire : Jacky Sabourin**

- 1) **Approbation du compte rendu du 02 juin 2017**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance du 2 juin 2017

- 2) **Gestion du personnel**

Suite à modification des grilles de classification du personnel, il nous faut confirmer par délibération le reclassement d'Eric Lebrech dans la catégorie correspondante à son statut ainsi que les primes qui lui sont déjà attribuées (aucune modification des montants de salaire).

Le conseil après délibération vote à l'unanimité le reclassement d'Eric Lebrech en agent Technique principal 2<sup>ème</sup> classe avec une prime mensuelle d'IAT de 464.30€ correspondant à son nouveau statut au 1<sup>er</sup> Janvier 2016

- 3) **Etat d'avancement des recettes d'investissement et dossiers correspondants**

- ✓ Emprunt au Crédit Agricole de 35 000 € : le versement de la somme de 34 925 € par le CA a été effectuée le 30 juin 2017 et l'encaissement par la perception sur le compte de la commune de Croisy sur Eure.

Il nous faut prendre une décision modificative du budget pour rentrer la somme de 35000 € en recette d'investissement, assortie de frais de dossier de 75,00 €, je vous demande de délibérer sur cette DM. Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour inscrire en recette d'investissement la somme de 34 925 €.

✓ **Fondation du Patrimoine (maison Levannier)**: le dossier de clôture de souscription est validé par la perception et a été envoyé à la Fondation Haute Normandie avec le tableau de synthèse des travaux, le montant pour chaque ligne éligible des travaux et un dossier de photos correspondant aux réalisés. Les sommes inscrites correspondantes aux factures ont été validées par la Perception. Le plan de financement est le suivant :

<b>Synthese du plan de financement travaux -Maison Levannier - Fondation du Patrimoine</b>			
Montant total des travaux éligibles HT		100%	43 218.90 €
Subvention Préfecture		39.76%	17 183.83 €
Subvention parlementaire		11.30%	4 883.74 €
Subvention Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure		6.94%	3 000.00 €
<b>Restent à financer</b>		<b>42.00%</b>	<b>18 151.33 €</b>
versements faits par les donateurs		26.38%	6 400.00 €
Abondement par la Fondation du Patrimoine			5 000.00 €
<b>Bilan général du coût à la charge de la commune</b>		<b>15.62%</b>	<b>6 751.33 €</b>

Le montant des dons est de 6 400 € avec un abondement de la Fondation de 5 000 € soit 11 400 €, reste à la charge de la commune 6 751.33 €.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation du dossier de clôture de la souscription à la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration de la maison Levannier et son plan de financement et demande à la fondation le versement des sommes dues

✓ **CAPE (restauration de la maison Levannier)** : dossier validé par la perception et par la SNA : attente de versement des 3 000 € (forfaitaire).

✓ **FIPFHP (accessibilité aux PMR de l'ensemble des bâtiments communaux)** : les travaux de mise aux normes des bâtiments de la mairie sont terminés. Le dossier de synthèse est rédigé avec un tableau d'inventaire des travaux, de leur facturation et des photos correspondantes à tous les travaux réalisés ; la certification du paiement des factures par la perception a été faite, et le certificat de fin de travaux est en attente. (choix de l'organisme de contrôle, SOCOTEC (540 € TTC) dont la visite de contrôle est prévue le 19 juillet). Le cout des travaux de mise aux normes pour les handicapés vis-à-vis du diagnostic du centre de gestion est : **76 002.43 € HT soit 91 202.92 € TTC** Pour rappel le montant de l'aide du FIPFHP serait de **31 820 €**. L'aménagement de l'église et du cimetière sera réalisé la semaine prochaine par les entreprises Collas et Plourde. La commande du kit de signalisation verticale est réalisée le 8 juillet 2017 chez Signals pour un montant de 250,68 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de synthèse des travaux réalisés pour la mise aux normes des bâtiments de la commune (anciens et nouveaux bureaux de mairie, place de la mairie, atelier et église) ainsi que le plan de financement réalisé.

✓ **DETR (l'ensemble du projet, 39.76%)** pour l'achat de la maison Levannier, la construction de l'atelier, la restauration et l'aménagement des locaux en vue de création de nouveaux bureaux d'accueil de la mairie. Le dossier de fin de travaux est terminé. Toutes les

factures sont payées, les tableaux récapitulatifs des factures par corps de métier sont certifiés La validation par la perception des paiements réalisés (tableau) est faite. Le certificat de fin de travaux et d'accessibilité aux handicapés sera établi par SOCOTEC lors de son contrôle le 19 juillet. Nous pourrons alors envoyé à la DDTM la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Le montant de l'achat de la maison (145 000€) et des travaux réalisés et des subventions associées et reçues se présente comme suit :

	Dépenses d'investissements (HT) :	Montant de la subvention
1er acompte (23/04/15)	Démarrage	47 514.00 €
2ème acompte (30/09/15)	185 111.17€	26 086.20 €
3 <sup>ème</sup> acompte (29/08/16)	131 772.84 €	37 616.45 €
Solde (03/07/17)	82 389.08 €	47 163.35 €
<b>Total</b>	<b>399 273.09</b>	<b>158 380 €</b>

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de synthèse final de l'achat de la maison et des travaux réalisés dans le cadre du projet soumis à la DETR pour le réaménagement des locaux de la mairie et de son atelier ainsi que le plan de financement qui a été réalisé.

- ✓ **Ministère de l'Intérieur (l'ensemble du projet, 11,30% (Travaux d'intérêt Local - aide parlementaire de Bruno Lemaire) ;** Le dossier est terminé; toutes les factures sont payées, les tableaux récapitulatifs des factures par corps de métier sont validés. La certification par la perception des paiements de factures est réalisée. Le dossier de demande de paiement du solde de subvention est parti à la préfecture. Le certificat de fin de travaux et d'accessibilité aux handicapés par un organisme de contrôle habilité sera établi par SOCOTEC lors de son contrôle le 19 juillet 2017

Le montant de l'achat de la maison et des travaux réalisés et des subventions associés reçues se présente comme suit :

	Dépenses d'investissements (HT)	Montants de la subvention
1 <sup>er</sup> acompte (01/10/2015)	131 772.84 €	20 602.32 €
2ème acompte (28/06/16)	185 111.17 €	14 666.32 €
Solde (03/07/17)	132 876.10 €	14 731.68 €
<b>Total</b>	<b>449 760.11€</b>	<b>50 000 € éligible</b>

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de synthèse des travaux réalisés en investissement dans le cadre des travaux d'Intérêt local (aide parlementaire) pour l'achat de la maison Levannier, la création de l'atelier, la restauration et la création des bureaux d'accueil, la réalisation de la place de la mairie et de son aménagement urbain. Il approuve également à l'unanimité le plan de financement réalisé dans ce cadre qui lui est présenté.

Le certificat de fin de travaux et d'accessibilité aux handicapés sera établi par SOCOTEC lors de son contrôle le 19 juillet 2017. Nous pourrons alors envoyé à la DDTM la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

**Conseil Départemental : (place de la mairie, 40%) :** La rédaction du dossier est terminée, toutes les factures sont payées, les tableaux d'inventaire des factures par corps de métier sont terminés. La validation par la perception des paiements et des factures est réalisée et envoyée au Conseil Départemental.

	Dépenses d'investissements (HT)	Montants de la subvention
1 <sup>er</sup> acompte (pavage) (01/11/2015)	8 358.00€	3 343.00 €
Solde (04/07/17)	34 897.31 € (pour 31 978.00 € éligible)	12 791.00 €
<b>Total éligible</b>	<b>40 336.00 €</b>	<b>16 134.00 € éligible</b>

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de synthèse des travaux réalisés en investissement pour la restauration et la création de bureaux d'accueil de la mairie et des aides provenant de la DETR, ainsi que le plan de financement réalisé dans ce cadre.

- ✓ Le certificat de fin de travaux et d'accessibilité aux handicapés sera établi par SOCOTEC lors de son contrôle le 19 juillet 2017. Nous pourrions alors envoyé à la DDTM la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

✓ **Synthèse générale du plan de financement réalisé**

La synthèse des dépenses et recettes du projet se décompose comme suit :

	Dépenses réelles d'investissement (HT)	Montant éligible pour subventions	Subventions qui seront payées en final
Achat maison Levannier	145 000.00 €		
Financement travaux	291 190.69 €		
DETR		398 307.00 €	158 380.00 €
Ministère (TIL)		449 760.11 €	50 000.00 €
Département (CG27)		40 336.00 €	16 134.00 €
Fondation du patrimoine		43 218.90 €	11 500.00 €
FIPFHP		76 002.43 €	31 820.00 €
CAPE		43 218.00 €	3 000.00 €
Parking supplémentaire amendes de police		30 357.00 €	12 143.00 €
<b>Bilan Total</b>	<b>436 190.69 €</b>		<b>282 977.00 €</b>
Vente du terrain rte Vaux	110 000.00€		
Financement par Emprunt	35 000.00 €		
<b>Cout de revient (dépenses HT)</b>	<b>291 190.69 €</b>		
<b>Financement fond propre</b>	<b>8 213.69 €</b>		

Discussion :

Le total des subventions est de 65% du cout du projet.

Le bilan général avec la vente du terrain (110 000 €) et de l'emprunt de 35 000 € est de 291 190.69 €

Le bilan compte tenu des subventions qui seront reçues montre un déficit de 8 213.00 €, somme financée sur fonds propres.

La synthèse des attendus de subventions à ce jour fait l'objet du tableau suivant :

<b>Synthèse des subventions attendues</b>			
DETR	82 389.08 €	39.76%	47 163.35 €
CG27	31 978.00 €	40.00%	12 791.00 €
Ministère	132 876.10 €	11.13%	14 731.68 €
FIPFHP	31 820.00 €		31 820.00 €
fondation du patrimoine			11 500.00 €
CAPE			3 000.00 €
<b>total</b>			<b>121 006.03 €</b>

Ces versements couvrent le crédit relais de 90 000€ à reverser au 1<sup>er</sup> septembre 2017 au Crédit agricole. (Reste après remboursement 31 006.03 € de fonds propres)

Cela nous permettra de réaliser les travaux du four à pain et des trottoirs.

Le conseil après délibération vote à l'unanimité l'approbation du bilan général financier des dépenses et recettes de l'ensemble des travaux réalisés (PC n° 027 190 13 F0005 modification 001)

✓ **Conseil départemental 27 (subvention pour la restauration du Four à pain, 40%)** : le dossier de demande de subvention concernant les travaux est passé en commission permanente et a été approuvé. L'accord oral nous a été donné. Un courrier officiel va nous être envoyé. Le démarrage des travaux est donc possible.

✓ Néanmoins, après contact avec la Fondation du Patrimoine, il a été décidé de relancer une souscription pour permettre une aide financière complémentaire. Il nous faut donc attendre la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine pour pouvoir démarrer les travaux (septembre).

Le conseil vote à l'unanimité l'accord de lancement d'une souscription d'aide pour la réalisation de la restauration total du four à pain avec la Fondation du Patrimoine et donne pouvoir au maire de constituer le dossier et signer la convention.

✓ **Trottoirs** : l'accord de subvention du Ministère de l'Intérieur (aide parlementaire d'Hervé Maurey) est acquis. Les travaux peuvent donc démarrer. L'entreprise Plourde a annoncé qu'elle les ferait mercredi 12 juillet.

✓ **Amendes de police (Radars, 40%)** : accord du département, mais attente du versement de la subvention ; La reprise du dossier sera faite après les vacances. Une réunion de concertation sera organisée avec BOURSIN.

✓ **Investissements de la signalisation de la mairie par Bueil Publicité** : Une réunion avec l'entreprise Bueil Publicité a été organisée le 03 juillet. Cette dernière a donné son accord sur la fourniture des panneaux de signalisation suivant :

- Un bi-nât devant la mairie avec les indications Bureaux d'accueil et Salle communale,
- Deux mono-mâts fléchés, l'un indiquant « mairie » en face de la place, de l'autre côté de la route le long du canal, et l'autre en face de la Faïencerie même modèle.

✓ **SNA/Etat : Aménagement du fond de vallée entre Croisy, Ménilles, Pacy sur Eure, (Saint Aquilin) Vaux et Fains** :  
Deux types de demandes d'aide ont été déposés :

- **L'une au titre du contrat de ruralité de Seine Normandie Agglomération**
- **Et l'autre au titre du contrat de territoire 2017-2021**

Le montant évalué du projet est de 335 000€

Les dossiers concernant ces deux contrats d'aide vous seront présentés en séance.

Les deux projets ont été approuvés lors de la séance du conseil communautaire du 29 juin 2017 par SNA pour y être intégrés. Le conseil municipal de Pacy sur Eure a voté favorablement le projet le 6 juillet. Nous attendons maintenant la signature du Conseil Départemental, celle du Conseil Régional puis celle du Ministère de l'Intérieur.

Dès que le projet sera approuvé, nous mettrons en place une commission de suivi et je vous présenterai alors le détail des dossiers.

Relance à faire du CAUE et du SIRE 2 pour établir une coopération en direct pour accompagner le projet tel que nous le souhaitons.

Le conseil approuve à l'unanimité ces deux dossiers de demande d'aide à projet (contrat de ruralité et contrat de territoire) et donne pouvoir au maire de signer les conventions de coopération avec les autres communes et les instances territoriales, départementales, régionales et nationales

#### **4) Compte rendu des réunions et décisions des comités syndicaux et territoriaux ;**

##### **4.1 Agglomération « Seine Normandie Agglomération »**

##### ➤ **Parlement des maires le 8 juin 2017**

##### ➤ **Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 juin 2017**

**A.1) Présentation par H Maurey de la situation d'avancement de la mise en œuvre des réseaux de Fibres optiques : confirmation des délais pour Croisy**

**A.2) Administration générale :**

✓ **Vote sur sortie et adhésion des communes :**

- Retrait des communes de Fontaine sous Jouy, Jouy et Château sur Epte.

L'assemblée des délégués du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération a voté le 29 juin à la majorité l'accord pour le retrait des trois communes ayant demandé leur départ. Il est maintenant nécessaire que chaque conseil municipal des 66 communes de l'agglomération de Seine Normandie Agglomération se prononce sur ces retraits.

Le conseil vote à l'unanimité son approbation pour le retrait de l'agglomération des communes de Fontaine sous Jouy, Jouy sur Eure et Château sur Epte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

- Adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à la SNA.

L'assemblée des délégués du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération a voté le 29 juin à la majorité l'accord pour l'adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à la SNA. Il est maintenant nécessaire que chaque conseil municipal des 66 communes de l'agglomération de Seine Normandie Agglomération se prononce sur cette adhésion.

Le conseil vote à l'unanimité son approbation pour l'adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à l'agglomération de Seine Normandie Agglomération par application de la procédure dérogatoire de retrait adhésion

✓ **Information des autres sujets votés le 29 juin**

**A.3) Finances et prospectives :** Vote des comptes de gestions et affectation des résultats 2016 des budgets.

**A.4) Stratégie et coopération territoriale**

- Signature des contrats de ruralité et de territoire avec l'état pour la période de 2017 à 2020

→ Accords du conseil communautaire (voir § précédent)

##### ➤ **Autres dossiers et délibérations à faire par la commune :**

- a. **Participation au capital de la SPL Normandie Axe Seine** → adhésion moyennant un

droit d'entrée de 2000€ permet à la commune de bénéficier d'une aide de la structure SPL dépendant de la SNA pour montage des projets (dossiers de subventions, études et maîtrise d'ouvrages) (moyennant finances)...

Le conseil vote à l'unanimité la non-adhésion de la commune de Croisy à cette structure de la SPL.

#### **b. Avancement de la réfection du réseau d'eau potable du Haut Croisy**

L'avancement est le suivant (mail envoyé par M F Mathière):

- Le choix du cabinet à *Maitrise d'Ouvrage sur ce dossier* est le *cabinet IC'Eau a été retenu comme Assistant à. La notification est en cours.*
- *L'ordre de service va être émis pour un démarrage de la mission fin août.*
- *L'AMO dispose d'un délai de trois mois pour mener sa mission.*
- *Une fois le marché travaux attribués, la subvention sera soumise à l'AESN dossier retenu par l'Agence dans le cadre du dernier appel à projets.*
- *La phase de travaux se fera fin 2018, début 2019.*

c. **Diagnostic des installations d'assainissement individuelles** : de nombreuses relances ont été faites par le service du SPANC de l'ex CAPE et maintenant de la SNA auprès des propriétaires pour qu'ils effectuent un diagnostic de leurs installations Sans réponse de leur part, il a été décidé en 2009 de leur appliquer une redevance de 60 € sur leur facture d'eau. A dater du 1<sup>er</sup> juillet 2017, une majoration de 100% du taux sera appliquée (soit un doublement).

d. **Aménagement de sécurité des arrêts de bus scolaires** (rappel de la demande de 2015). La demande de SNA est mettre aux normes les arrêts de bus scolaires. Beaucoup de communes n'ont pas réalisé ces travaux. Il est donc demandé de réaliser les travaux, si possible, pour la rentrée scolaire. Les communes n'ayant pas fait les travaux ont 6 mois pour les réaliser impérativement... !

e. **Rythmes scolaires** : Seuls Vernon et Gasny maintiennent les horaires à 5 jours (32 communes sur 34 qui se sont exprimées) Les horaires de bus ont donc été rétablis comme en 2015. Par contre les ouvertures des structures de garderies et centres aérés ont été établies tous les mercredis pour une journée continue avec cantine à midi.

#### **4.2 Syndicat de voirie**

➤ **AG du syndicat de voirie le 19 juin 2017** : Quorum non atteint ! annonce des travaux spécifiques pour Croisy (trottoirs du Haut Croisy et panneau d'entrée « le Haut Croisy » en venant de la RN 13.

➤ **Bureau du syndicat de rivière d'Eure** : absence du délégué !

**4.3 SIEGE** : demande à chaque commune de signifier la prévision des opérations qu'elle souhaite réaliser sur le réseau électrique et sur l'éclairage public. Réponse à faire avant le 31 juillet 2017.

Le conseil propose d'inscrire l'enfouissement du chemin des alouettes et la route de Vaux entre la sortie de Croisy sur Eure et le chemin du home. (À coordonner avec Vaux pour faire la totalité de l'enfouissement et de l'éclairage public entre les deux communes).

**4.4 SIEGE : Cr de la réunion syndicale du 13 mai le maire donne lecture de la synthèse des délibérations prises**

**4.5 Redevance de GRT** : Délibération à faire au titre de l'occupation du domaine public des ouvrages de transport de gaz → 119 €

**4.6 Redevance GRDF** : Délibération à faire au titre de l'occupation du domaine public des ouvrages de transport d'électricité → 142 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'acceptation de recette de ces redevances de 119 € GRT et de 142 € pour GRDF

## 5) Informations

- **Baignade dans l'Eure au pont de Ménilles interdite** : arrêtés des maires de Ménilles et de Croisy. Le conseil n'est pas pour établir des interdictions tout azimut, mais il nous est nécessaire de prendre ces arrêtés pour nous couvrir des conséquences des accidents possibles.
- **CR du passage du jury de secteur des villes et villages fleuris** ; la conclusion du jury est bon ; il nous faut maintenant attendre la suite ... ?
- **Entretien des ouvrages du moulin de Croisy sur le bras Sagout**. Des réactions de la copropriété concernant leur participation à l'entretien des ouvrages nous ont été signifiées. Le maire a répondu au courrier envoyé en précisant les règles à ce sujet :
  - a. **L'entretien courant des ouvrages est à la charge de la copropriété comme cela a été précisé dans les actes notariés de vente.**
  - b. La copropriété participe aussi aux gros travaux de restauration qui sont engagés par la commune. C'est le cas pour la roue et des vannages qui auront besoin d'une restauration. Un devis de Gouesnard a été reçu et discuté avec le SIRE 2 et l'ASCO qui seraient à même de prendre en charge 66% des dépenses de réparation des vannages mais ne participeraient pas à la restauration de la roue. La suite à donner se fera après délibération du bureau du SIRE2.
- **Projet de location d'un terrain pour organiser du dressage de Chiens : le maire présente son analyse et les conclusions sur ce dossier** :
  - a. Le maire n'a aucun droit pour faire de l'ingérence dans les transactions entre un propriétaire et un locataire. Il ne peut intervenir que sur les demandes d'urbanisme et le respect des règlements du PLU et du PPRI.
  - b. Il estime que la décision d'interdire l'utilisation d'un espace pour réaliser le dressage de chiens ne lui appartient pas tant qu'il n'est pas déclaré conforme et qu'il ne démontre pas de nuisance pour le voisinage.
  - c. Le maire avait donc demandé que la présentation du projet soit faite au conseil municipal avant toute intervention et recadrage si nécessaire. Ce qui n'a pas pu être fait suite à des réactions très virulentes de certains riverains ayant fait courir de fausses informations et des menaces avec pour conséquences de mettre un terme au projet des futurs locataires.
- **Plainte de riverains contre Laetitia Baptista pour l'utilisation de la tondeuse à 8h 00 du matin** au regard de l'horaire publié dans la lettre aux habitants de 8h30. Le maire précise que ces horaires sont imposés au « Privés » par arrêté préfectoral, mais que pour les professionnels les horaires autorisés du lundi au samedi l'autorisation est de 7h00 à 20 h00 suivant arrêté préfectoral DTARS-SE/ n°19-4 du 25 septembre 2014. Le maire précise aussi que les travaux actuellement sous grande chaleur, obligent le personnel de démarrer tôt le matin et que, congé obligeant, il est nécessaire de réaliser les travaux indispensables avant le départ en congés.  
**CR du déjeuner sur l'herbe, Satisfaction des 50 participants à cette journée conviviale animée** par des jeux, de la musique dans une très bonne ambiance.
- **Prochaines manifestations**
  - a. **Concours de boules du 14 juillet**
  - b. **Théâtre de marionnettes** : les 17 et 18 aout dans le près du tennis en face du chateau
- **Dates des prochaines réunions**
  - ✓ **Prochain conseil : le vendredi 1<sup>er</sup> septembre ;**
  - ✓ **Pas de conseil au mois d'aout.** Permanences de mairie assurées par Julie, le maire et les adjoints.
- ✓ **Organisation d'une permanence des adjoints à mettre en place, durant le mois d'aout.**

Le maire,  
Jean Michel de Monicault